

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos en visioconférence le 1^{er} juin 2020 à 20h00.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur Richard Giroux, maire
Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4
Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

Était absent à cette visioconférence :

Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3

Assiste également à la séance par visioconférence : madame Martine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

En vertu de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier est autorisé à siéger à huis clos et ses membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication. Étant donné la situation relative à la COVID-19, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'est prévaluée de ces dispositions afin d'assurer la santé et la sécurité des citoyens, des employés et des élus. L'enregistrement de cette visioconférence sera déposé sur le site internet de la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2020

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Ouverture de la séance**
 - 1.1** Modification des procédures de la tenue de la séance du conseil

- 2- Approbation du procès-verbal**
 - 2.1** Séance ordinaire du 4 mai 2020

- 3- Administration générale**
 - 3.1** Renouvellement 2020-2021 / Assurance collective
 - 3.2** Mandat / Piquetage terrain de la mairie
 - 3.3** Autorisation à la Société Canadienne des Postes / Déplacement d'une boîte postale
 - 3.4** Autorisation pour l'installation d'un poteau / Déry Télécom
 - 3.5** Réouverture du bureau municipal
 - 3.6** Demande d'appui à l'initiative citoyenne / Besoin de médecins-Pôle Berthier

- 4- Trésorerie**
 - 4.1** Approbation des comptes payés et à payer
 - 4.2** Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 468 400\$ qui sera réalisé le 8 juin 2020
 - 4.3** Conditions de financement : Règlements 561-2014, 562-2014, 548-2013 et 593-2018
 - 4.4** Présentation des faits saillants du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019
 - 4.5** Appropriation du surplus cumulé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

- 5- **Travaux publics**
 - 5.1 Embauche / Entretien des espaces verts
 - 5.2 Mandat / Fauchage en bordure des chemins saison 2020
 - 5.3 Mandat pour contrôle de qualité des matériaux / Travaux de réfection de voirie dans le rang de la Rivière Bayonne Nord
 - 5.4 Mandat pour contrôle de qualité des matériaux / Travaux de réfection de voirie dans le rang Sainte-Philomène

- 6- **Hygiène du milieu**

- 7- **Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Vente de garage / Suspension temporaire de l'émission des permis

- 8- **Sécurité publique et service**

- 9- **Loisirs et culture**
 - 9.1 Réouverture de la bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers
 - 9.2 Inscription Accès loisirs Québec

- 10- **Autre (s) sujet(s)**
 - 10.1 Appel d'offres / Achat d'un tracteur
 - 10.2 Embauche / Poste de directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 10.3 Embauche / Poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
 - 10.4 Remerciements à Madame Martine Beaudoin

- 11- **Période de questions**

- 12- **Clôture et levée de la séance**

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Richard Giroux, constate le quorum à 20h00, déclare la séance ouverte.

2020.06.105 Modification des procédures de la tenue de la séance du conseil

CONSIDÉRANT L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT Que cet arrêté ministériel oblige les municipalités à rendre public l'enregistrement vidéo ou audio des délibérations lors de cette séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement de cette assemblée soit publié sur le site internet de la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.106 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.107 Renouvellement 2020-2021 / Assurance collective

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier offre à son personnel une assurance-collective;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adhère à un Fonds d'assurance collective régional et que la municipalité désire maintenir son adhésion;

CONSIDÉRANT La recommandation de monsieur Jean-Philippe Lamothe, conseiller en assurance et rentes collectives chez ASQ CONSULTANT, d'accepter les conditions qui ont été négociées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte les conditions de renouvellement de Union Vie pour la période du 1er juin 2020 au 31 mai 2021 aux taux ci-après identifiés:

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
DMA	0.036	0.036
VIE PAC – FAM.	2.2	2.27
VIE PAC – MONO.	0.3	0.31
VIE PAC - COUPLE	1.91	1.97
Invalidité longue durée	2.824	2.88
Invalidité courte durée	0.685	0.754
Assurance-Santé:		
Individuelle	30.89	30.89
Famille	92.64	92.64
Monoparentale	53.43	53.43
Couple	92.43	92.43
Assurance-Médicaments :		
Individuelle	91.65	91.65
Famille	303.94	303.94
Monoparentale	188.20	188.20
Couple	274.46	274.46

Assurance-Dentaire:		
Individuelle	31.53	34.68
Famille	72.20	79.42
Monoparentale	63.14	69.45
Couple	46.22	50.84

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.108 Mandat / Piquetage terrain de la mairie

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Appuyé par la conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate la firme Grégoire-Vincent arpenteurs géomètres Inc. pour procéder à la pose de repères sur le lot 3 451 261 appartenant à la municipalité.

Que la municipalité défraie un montant de 925.00 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que proposé dans l'offre de service soumis le 12 mai 2020.

Les membres du conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.109 Autorisation à la Société Canadienne des Postes / Déplacement d'une boîte postale

CONSIDÉRANT Que la Société Canadienne des Postes a informé la municipalité de la nécessité de déplacer la boîte postale située près du 36 rang de la Rivière Bayonne Nord;

CONSIDÉRANT Que la municipalité possède un terrain vacant, le lot numéro 3 452 750, où pourrait être repositionnée cette boîte postale;

CONSIDÉRANT Que la Société Canadienne des Postes s'engage à en assurer l'entretien ainsi que le déneigement et en assume la responsabilité en cas d'accident;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise Postes Canada à procéder à l'installation d'une boîte postale sur le lot 3 452 750.

Que la Société Canadienne des Postes soit responsable de l'entretien de l'équipement, du déneigement devant le site et en assume la responsabilité civile en cas d'accident.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.110 Autorisation pour l'installation d'un poteau / Déry Télécom

ATTENDU Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté, le 1^{er} mai 2017, le règlement numéro 584-2017 relatif à l'occupation du domaine public;

ATTENDU Que le but de ce règlement est de réglementer certaines formes d'empiètement;

ATTENDU Que par ce règlement, des autorisations permanentes d'occupation du domaine public peuvent être délivrées par résolution du conseil municipal;

ATTENDU La demande de la compagnie Dérytélécom afin d'obtenir une autorisation permanente d'occupation du domaine public et ce, pour l'usage suivant :

L'implantation d'un poteau avec un cabinet d'alimentation électrique sur le rang de l'Anse, près du lot 3 451 261 appartenant à la municipalité;

ATTENDU Que ce conseil, en conformité avec le Règlement relatif à l'occupation du domaine public, désire accorder une autorisation permanente d'occupation du domaine public à Déry télécom;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Robert Pufahl

Et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde l'autorisation permanente d'occupation du domaine public à la compagnie Dérytélécom afin de lui permettre de procéder à l'implantation d'un poteau avec un cabinet d'alimentation électrique sur le rang de l'Anse, près du lot 3 451 261.

Que cette autorisation est accordée aux conditions mentionnées dans le formulaire de demande d'autorisation permanente d'occupation du domaine public (Annexe B du Règlement relatif à l'occupation du domaine public).

Que cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public / occupation à titre permanent (Annexe C du Règlement relatif à l'occupation du domaine public).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

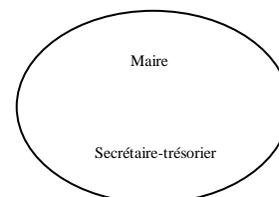
2020.06.111 Réouverture du bureau municipal

CONSIDÉRANT Que le conseil municipal, suite au décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur le territoire québécois, a restreint l'accès au bureau municipal au personnel uniquement afin d'assurer la sécurité de ses employés;

CONSIDÉRANT Que le gouvernement a débuté graduellement le déconfinement des régions et la reprise des activités;

CONSIDÉRANT Que le conseil municipal a procédé à des aménagements afin de permettre la réouverture à la population de ses bureaux municipaux tout en assurant la sécurité de ses employés et des citoyens;

CONSIDÉRANT Que la réouverture des bureaux municipaux se fera en respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale émises par le gouvernement provincial;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'accès à ses bureaux municipaux à la population à partir du 2 juin 2020.

Que le conseil municipal réintègre ses employés du service administratif dans les bureaux municipaux.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.112 Demande d'appui à l'initiative citoyenne / Besoin de médecins - Pôle Berthier

CONSIDÉRANT Que le regroupement des citoyens des municipalités du pôle Berthier a été formé pour promouvoir la venue de médecins sur le territoire;

CONSIDÉRANT La lettre d'appui datée du 18 mars 2020 émise par le comité des usagers du Nord de Lanaudière;

CONSIDÉRANT Les deux mille cinquante-deux appuis reçus par le biais d'une pétition électronique et des quatre-mille trois-cent quarante-six signatures d'une pétition écrite;

CONSIDÉRANT Que la rencontre avec les autorités du CISSS Lanaudière prévue le 27 mars 2020 a été reportée à une date indéterminée en raison de la pandémie actuelle;

CONSIDÉRANT Que la clinique GMF Berthier-St-Jacques est en manque criant de médecins en raison des départs à la retraite et des futurs départs prévus;

CONSIDÉRANT Qu'en 2015, six (6) médecins pratiquaient à la clinique de Berthierville et qu'il y en a déjà eu onze (11) pour desservir la population;

CONSIDÉRANT Que dans un proche avenir, il n'y aura qu'un seul médecin pour desservir une population de 15 754 citoyens;

CONSIDÉRANT Le profil démographique de la population du territoire concerné;

CONSIDÉRANT Que la première priorité de la Table de concertation AGIR pour mieux vivre dans d'Autray du pôle Berthier est l'accès aux soins de santé, priorité qui sera transmise à la Table des préfets de Lanaudière pour établir un plan d'action;

CONSIDÉRANT Que plus de quatre mille patients ont dû s'inscrire sur la liste d'attente de patients-orphelins suite au départ récent de deux (2) médecins et que d'autres devront s'y inscrire suite aux prochains départs à court terme;

CONSIDÉRANT

Que le regroupement des citoyens des municipalités du pôle Berthier a acheminé une copie desdites pétitions à la ministre du Tourisme et députée du comté de Berthier, Mme Caroline Proulx, à la ministre de la Santé, Mme Danielle McCann, au ministre responsable de la région de Lanaudière, M. Pierre Fitzgibbon, et au directeur du CISSS de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Appuyé par le conseiller Léo Soulières

Et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, soucieuse du bien-être de sa population, appuie l'initiative du regroupement des citoyens des municipalités du pôle Berthier afin que des actions concrètes soient posées pour assurer la présence de nouveaux médecins dans le pôle Berthier.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.113 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de mai 2020 étant les numéros de déboursés du lot 20-05 suivants : de 202000238 à 202000245, de 202000263 à 202000269, de 202000271 à 202000273 et de 202000275 à 202000281 inclusivement et ce, pour un montant total de 25 485.36\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : de 202000286 à 202000311 inclusivement et ce, pour un montant de 39 788.76\$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de mai 2020 étant les chèques numéros 202000131 à 202000161 inclusivement et ce, pour un montant de 32 290.22\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.114 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 468 400\$ qui sera réalisé le 8 juin 2020

ATTENDU

Que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier souhaite emprunter par billets pour un montant total de 468 400\$ qui sera réalisé le 8 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
561-2014	14 200 \$
562-2014	160 600 \$
548-2013	42 000 \$
593-2018	251 600 \$

ATTENDU Qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU Que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 562-2014 et 593-2018, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Et appuyé par le conseiller Robert Pufahl

Et résolu :

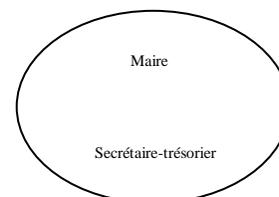
Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par monsieur Richard Giroux, maire et madame Martine Beaudoin, directrice-générale et secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	30 300 \$	
2022.	31 100 \$	
2023.	32 100 \$	
2024.	33 000 \$	
2025.	34 000 \$	(à payer en 2025)
2025.	307 900 \$	(à renouveler)

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 562-2014 et 593-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2020.06.115 Conditions de financement : Règlements 561-2014, 562-2014, 548-2013 et 593-2018

Date d'ouverture :	1 ^{er} juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 juin 2020
Montant :	468 400 \$		

ATTENDU Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 juin 2020, au montant de 468 400 \$;

ATTENDU Qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY

30 300 \$	2,06000 %	2021
31 100 \$	2,06000 %	2022
32 100 \$	2,06000 %	2023
33 000 \$	2,06000 %	2024
341 900 \$	2,06000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,06000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

30 300 \$	1,20000 %	2021
31 100 \$	1,30000 %	2022
32 100 \$	1,45000 %	2023
33 000 \$	1,60000 %	2024
341 900 \$	1,70000 %	2025

Prix : 98,20900

Coût réel : 2,09702 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

30 300 \$	2,17000 %	2021
31 100 \$	2,17000 %	2022
32 100 \$	2,17000 %	2023
33 000 \$	2,17000 %	2024
341 900 \$	2,17000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,17000 %

ATTENDU Que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Léo Soulières

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY pour son emprunt par billets en date du 8 juin 2020 au montant de 468 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 561-2014, 562-2014, 548-2013 et 593-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Présentation des faits saillants du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

Membres du conseil,
Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code Municipal*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 6 avril 2020.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2019 ont été de 2 622 389 \$, alors que les charges se sont élevées à 2 761 000 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales de 369 391 \$ (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation etc..) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement de 230 780\$.

L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2019 s'élevait à 622 285 \$ lequel inclut l'excédent de l'exercice 2019.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, la Municipalité a investi 1 305 040 \$ en 2019.

Au 31 décembre 2019, la dette à long terme s'élevait à 1 472 335 \$.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a été effectuée par la firme DCA comptable professionnel agréé Inc.

Le vérificateur externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus, conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2019.

	MAIRE	CONSEILLERS
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS	30 546.00 \$	61 098.00\$/6 conseillers
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE LA MRC DE D'AUTRAY	15 521.46 \$	

Richard Giroux
Maire

2020.06.116 Appropriation du surplus cumulé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu :

D'approprier un montant de 79 145 \$ du surplus accumulé non affecté et de le répartir de la façon suivante :

59 130 04 000 Surplus accumulé- Eau potable	100 418 \$
59 130 05 000 Surplus accumulé- Mat. Résiduelles	604 \$
59 130 03 000 Surplus accumulé- Boues septiques	(220) \$
59 130 01 000 Surplus accumulé- Bibliothèque	628 \$
59 130 06 000 Surplus accumulé- Ass. Eaux usées	(22 285) \$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.117 Embauche / Entretien des espaces verts

CONSIDÉRANT Que ce conseil désire procéder à l'embauche d'un journalier pour la période estivale ;

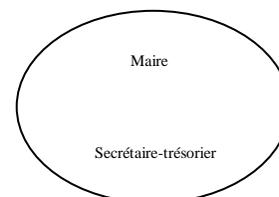
CONSIDÉRANT La publication d'un offre d'emploi pour ce poste ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier procède à l'embauche de Mathieu Beauparlant pour la saison estivale 2020 pour l'entretien des espaces verts.

Que la date du début d'embauche est le 21 mai 2020.



Que le taux horaire payé ainsi que les conditions de travail soient précisés dans une entente à intervenir entre monsieur Beauparlant et la municipalité.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.118 Mandat / Fauchage en bordure des chemins saison 2020

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde le contrat pour le fauchage en bordure des chemins, pour l'année 2020, à la compagnie Service Plus GM pour un montant de 3 000\$ par coupe, plus les taxes applicables.

Que ce contrat est pour un nombre approximatif de 25 kilomètres.

Que ce mandat comprend deux (2) coupes qui doivent être effectuées aux dates suivantes :

1^{er} coupe : Entre le 18 et le 24 juin 2020

2^e coupe : Vers le fin du mois d'août 2020

Que l'entrepreneur devra fournir et maintenir en vigueur une assurance responsabilité de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pendant la durée des travaux.

Les membres du conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.119 Mandat pour contrôle de qualité des matériaux / Travaux de réfection de voirie dans le rang de la Rivière Bayonne Nord

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, procèdera, en 2020, à des travaux de réfection de voirie dans le rang de la Rivière Bayonne Nord entre la route 347 et les limites de la Municipalité de Sainte-Élisabeth;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu, lors de ces travaux, de mandater une firme afin de procéder à un contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT Que pour ces travaux, la municipalité a mandaté le service d'ingénierie de la MRC de d'Autray pour la surveillance du chantier;

CONSIDÉRANT L'offre de service déposée par la firme EXP pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux sous la surveillance du service d'ingénierie de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT Que la municipalité souhaite se prévaloir de cette offre de service;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate la firme EXP pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de voirie dans le rang de la Rivière Bayonne Nord entre la route 347 et les limites de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

Que les coûts pour ce service professionnel de contrôle qualitatif sont les taux unitaires suivants :

Item	Taux unitaire
Technicien (chantier et temps de transport)	67.50\$ / heure
Kilométrage	0.52\$/ kilomètre
Ingénieur intermédiaire (vérification de fiches techniques, supervision et rapport final si nécessaire)	125.00\$ / heure
Analyse type 1 sur enrobé bitumineux	185.00\$ / unité
Épaisseur et densités sur carottes d'enrobé	95.00\$ / carotte
Analyse granulométrique sur sable	65.00\$ / unité
Analyse granulométrique sur pierre	98.50\$ / unité
Masse volumique sèche maximale avec énergie de compactage modifiée (Proctor) sur sable	142.00\$ / unité
Masse volumique sèche maximale avec énergie de compactage modifiée (Proctor) sur pierre	180.00\$ / unité
Bris de cylindres de béton	28.80\$ / unité
Nucléo densimètre	11.00\$ / heure
Carotteuse	40.00\$ / jour

Que seules les quantités réellement utilisées seront facturées et que les visites seront réalisées sur demande du consultant.

Les membres du conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.120 Mandat pour contrôle de qualité des matériaux / Travaux de réfection de voirie dans le rang Sainte-Philomène

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, procèdera, en 2020, à des travaux de réfection de voirie sur une partie du rang Sainte-Philomène;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu, lors de ces travaux, de mandater une firme afin de procéder à un contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT Que pour ces travaux, la municipalité a mandaté le service d'ingénierie de la MRC de d'Au-tray pour la surveillance du chantier;

CONSIDÉRANT L'offre de service déposée par la firme EXP pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux sous la surveillance du service d'ingénierie de la MRC de D'Au-tray;

CONSIDÉRANT Que la municipalité souhaite se prévaloir de cette offre de service;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate la firme EXP pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection de voirie sur une partie du rang Sainte-Philomène.

Que les coûts pour ce service professionnel de contrôle qualitatif sont les taux unitaires suivants :

Item	Taux unitaire
Technicien (chantier et temps de transport)	67.50\$ / heure
Kilométrage	0.52\$/ kilomètre
Ingénieur intermédiaire (vérification de fiches techniques, supervision et rapport final si nécessaire)	125.00\$ / heure
Analyse type 1 sur enrobé bitumineux	185.00\$ / unité
Épaisseur et densités sur carottes d'enrobé	95.00\$ / carotte
Analyse granulométrique sur sable	65.00\$ / unité
Analyse granulométrique sur pierre	98.50\$ / unité
Masse volumique sèche maximale avec énergie de compactage modifiée (Proctor) sur sable	142.00\$ / unité
Masse volumique sèche maximale avec énergie de compactage modifiée (Proctor) sur pierre	180.00\$ / unité
Bris de cylindres de béton	28.80\$ / unité
Nucléo densimètre	11.00\$ / heure
Carotteuse	40.00\$ / jour

Que seules les quantités réellement utilisées seront facturées et que les visites seront réalisées sur demande du consultant.

Les membres du conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.121 Vente de garage / Suspension temporaire de l'émission des permis

CONSIDÉRANT La déclaration d'état d'urgence sanitaire émise par le gouvernement provincial relativement à la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT Les mesures particulières d'hygiène et de distanciation sociale en vigueur sur tout le territoire québécois ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier suspende temporairement l'émission des permis pour les ventes de garage sur son territoire.

Les membres du conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.122 Réouverture de la bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers

CONSIDÉRANT Que suite au décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur le territoire québécois et les mesures particulières émises par le gouvernement provincial, les bibliothèques ont été fermées au public ;

CONSIDÉRANT Que la ministre de la Culture et des Communications a annoncé, le 22 mai dernier, que les bibliothèques publiques du Québec pourront rouvrir en respectant le rythme de chacune d'elles;

CONSIDÉRANT Qu'un plan d'action a été mis en place par la coordonnatrice de la bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers afin d'établir les phases pour effectuer cette réouverture;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la réouverture de la bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers selon le plan d'action soumis par la coordonnatrice.

Les membres du conseil ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.123 Inscription Accès loisirs Québec

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adhère à l'Organisme Accès loisirs Québec pour l'année 2020-2021.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.124 Appel d'offres / Achat d'un tracteur

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier désire procéder à l'achat d'un tracteur 4 roues motrices 90HP P.D.F. avec équipement;

CONSIDÉRANT Que le conseil municipal souhaite procéder par appel d'offres public pour obtenir des soumissions afin de procéder à cette acquisition;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à des demandes de soumissions, par appel d'offres public, pour l'acquisition d'un tracteur 4 roues motrices 90HP P.D.F. avec équipement.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

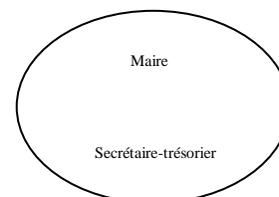
2020.06.125 Embauche - Poste de directrice générale et secrétaire-trésorière

ATTENDU L'appel de candidatures pour le poste de directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère);

ATTENDU Les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et il est résolu :



De nommer madame Marie-Pier Aubuchon au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 6 juillet 2020, et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail.

De mandater le maire, monsieur Richard Giroux, à signer pour et au nom de la Municipalité ce contrat de travail.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.126 Embauche - Poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU La nomination de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU Que le conseil municipal souhaite nommer madame Martine Beaudoin au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe afin de permettre une période d'accompagnement pour la transition de la direction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et il est résolu :

De nommer madame Martine Beaudoin au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à compter du 6 juillet 2020, et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail.

De mandater le maire, monsieur Richard Giroux, à signer pour et au nom de la Municipalité ce contrat de travail.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.06.127 Remerciements à Madame Martine Beaudoin

CONSIDÉRANT Le départ de Madame Martine Beaudoin de son poste de directrice générale et secrétaire trésorière.

CONSIDÉRANT Ses nombreuses années de service dans différents postes de la municipalité notamment celui de directrice générale et secrétaire trésorière, poste qu'elle occupait avec brio depuis le 1^{er} janvier 2014.

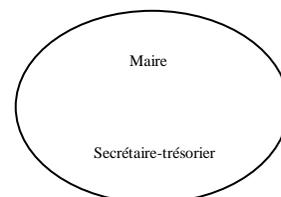
CONSIDÉRANT Notamment son professionnalisme, ses compétences, son ardeur au travail et son implication qu'elle a su faire ressortir durant toutes ces années au sein de notre Municipalité.

CONSIDÉRANT Également la qualité de son travail qui a facilité l'administration de notre municipalité par le conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Alain Laferrrière
Et résolu :

De remercier chaleureusement Madame Martine Beaudoin pour toutes ces années passées au service de notre municipalité.



De féliciter Madame Martine Beaudoin pour la qualité de son travail, son implication, son dévouement et honnêteté qu'elle a su démontrer, faisant d'elle un rouage et un atout important pour notre municipalité.

De souligner la chance pour notre municipalité de la conserver pour l'année à venir à titre de directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe et ainsi de faire bénéficier sa remplaçante de sa vaste expérience.

Les conseillers et le maire ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Période de questions

Aucune question n'a été soumise.

2020.06.128 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h36.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Richard Giroux,
Maire

Martine Beaudoin
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

« Je, Richard Giroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Richard Giroux,
Maire